

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **vendredi 24 septembre 2010** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION	
Date	17/09/2010
Affichage	17/09/2010

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

Etaient Représentés :

DJEFFAL Mohamed pouvoir à PEYTHIEU Eric
 DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard
 SIMOND Stéphane pouvoir à ESTACHY Monique
 ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain,

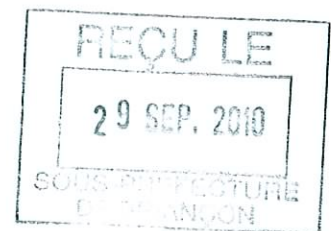
THEME : **PATRIMOINE 2**

OBJET : **FONTAINE PERSENS -
RESTAURATION**

Absents-Excusés :

DJEFFAL Mohamed, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale,
 SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin,
 JIMENEZ Claude

Secrétaire de Séance : BOVETTO Fanny



Rapporteur : Yvon AIGUIER

La fontaine Persens, datant du milieu du XVII^e siècle, est située dans la Grande Rue, au sein du Secteur Sauvegardé de Briançon. Elle se compose d'un bassin circulaire en marbre rose de Guillestre et d'un champignon d'eau comportant une pile carrée, surmontée par une colonne et une vasque à chaperon galbé en pierre blanche, percée de quatre canons zoomorphes en bronze.

Située sur le domaine public, la fontaine est propriété de la Ville de Briançon, et relève de la compétence des services municipaux.

Elle présente d'importantes altérations et une dégradation générale de ses installations techniques (fontainerie, étanchéité) motivant une opération globale de restauration. Aussi, la Ville de Briançon souhaite procéder à la restauration de la fontaine.

L'opération projetée comprend :

- la restauration du bassin,
- la restauration du champignon d'eau (pile, colonne et vasque à chaperon).

Le montant prévisionnel global de restauration décrite ci-dessus est estimé à 9 535 €/HT, soit un montant TTC de 11 403,86 €.

Les travaux correspondants feront l'objet d'une mise en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de restauration ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.


Le Maire
Gérard FROMM
Mairie de Briançon
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 28 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE